



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : secretariat@somme.fff.fr

Saison 2019/2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2007)
« 2e Tour »
« Concours Pôle Espoir de Liévin »

LIEU : NESLE (terrain synthétique)

DATE : Mercredi 04 décembre 2019

HORAIRE RDV : 13H30

33 (dont 6 GB) JOUEURS CONVOQUES

ALBERT USOAAS	<u>RICHARD Jules (GB)</u> – <u>ROPARS Quentin (GB)</u> – TOUSSAINT Raphaël (DEF) – FONTAINE Tom (MIL) – BRUNIALTI Lucas (MIL) – DUFRESNE Meryll (MIL OFF) – PRONIER Aaron (MIL OFF) – RICHARD Maxence (ATT) – HAUDRY Florian (MIL).
MONTDIDIER AC	DA SILVA PINTO Lenzo (ATT) – LARCHER Maxence (MIL) – MAGERE Lilian (LD) – LHEUREUX Elio (MIL).
AAE CHAULNES	DORMY Ethan (MIL/ATT) – ARRACHARD Killian (DEF) – <u>ENNUYER Charles (GB)</u> – DUQUENNE Elouan (LD) – LEMATE Ethan (DEF/MIL) – LUIS NTONGA MBARA Pédro (DEF) – BORGNON Enzo (MIL/ATT) – SADEL Luca (ATT) – DA COSTA José Luis (MIL) – BELLEGUISE Louis (ATT).
US SAILLY SAILLISEL	CHABLE Noa* (MIL/ATT) – THUILLIEZ Nicolas (DEF) – <u>VERON Axel* (GB)</u>.
AS PAYS NESLOIS	DENIZART Ethan (MIL) – <u>SIROS PARIS Mathieu (GB)</u> – WEGLARZ Nathan (ATT/MIL).
CAFC PERONNE	COOL Lucas (ATT) – DESFACHELLES Théo (DEF) – POUCHAIN Léo (ATT) – <u>REGNIER Samuel (GB)</u>.
ENCADREMENT	BRAILLY Jérôme – ZONARD Loïc – DUPUIS Florent – CORDE Romain (AAE Chaulnes) – JANSSEN Julien (AS Pays Neslois) – ROPARS Aurélien (Albert) – PINCHON Kevin (CAFC Péronne) – GRIMAUX Sylvain (Sailly Saillisel) – CUISSET Loïc (AS Pays Neslois) – CAILLAUX Garry (Sailly Saillisel).
ABSENTS EXCUSES (Blessé) ABSENTS EXCUSES (UNSS)	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie | |